

**Fonds de recherche
sur la société
et la culture**

Québec 

Programme Actions concertées
**PROGRAMME DE RECHERCHE SUR
LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES
2008-2009**

avec
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
et
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Types de financement offerts

- Bourse postdoctorale
- Bourse doctorale
- Subvention pour projet
- Subvention pour synthèse des connaissances
(dégagements pour chercheurs de collège)

Nouveauté

Subvention de soutien aux équipes en émergence
(universitaire ou partenariat) sur le thème :

L'administration de l'éducation

Dates à retenir

Lettre d'intention :	28 mai 2008 à 16 h
Demande de financement :	12 novembre 2008 à 16 h
Début des projets :	15 mars 2009

Table des matières

	Pages
Contexte du programme	3
Objectifs du programme	4
Priorités de recherche pour 2008-2009	4
Conditions du concours	8
Volets offerts dans ce concours	10
Soutien à la relève (bourses doctorales et postdoctorales)	11
Subventions de fonctionnement (projets de recherche et synthèses des connaissances)	11
Subventions d'infrastructure (soutien aux équipes de recherche en émergence sur L'administration en éducation)	12
Lettre d'intention et critères d'évaluation de pertinence	14
Demande de financement et critères d'évaluation scientifique	16
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	20
Dates du concours et début de la période de financement	20
Renseignements	21
Annexe 1 : Dépenses admissibles	22
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	24

CONTEXTE DU PROGRAMME¹

La réussite des élèves et des étudiants est au cœur de la mission du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, comme il est mentionné dans son Plan stratégique 2005-2008. De plus, le soutien à la réussite éducative des jeunes est l'une des orientations retenues pour la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 du gouvernement du Québec.

Le programme de recherche sur la Persévérance et la réussite scolaires existe depuis 2002. L'objectif prévalant à sa mise en œuvre est toujours actuel soit : favoriser la recherche sur la persévérance et la réussite à tous les ordres d'enseignement et sur les facteurs individuels, sociaux, culturels, organisationnels et systémiques qui les influencent. Il s'est inscrit dans une volonté du Ministère d'appuyer l'orientation et la planification des services éducatifs sur des connaissances issues de recherches récentes et pertinentes et ce, en vue de soutenir la réussite. Les résultats des recherches financées à ce jour ont effectivement contribué, dans différents champs, à éclairer la décision et l'intervention².

Depuis 2002, de nouvelles orientations politiques et pédagogiques sont mises à l'agenda, les services éducatifs continuent d'évoluer, l'expérience et la recherche incitent les autorités à planifier des services spécifiques pour certaines populations, etc. Il apparaît important d'attirer l'attention de la communauté scientifique sur certains éléments du contexte actuel qui ont orienté la définition des besoins inscrits dans cet appel de propositions.

C'est le cas, notamment, des préoccupations toujours d'actualité concernant la qualité du français ; le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ; les transitions, entre les différents ordres d'enseignement, que vivent les élèves ; les services particuliers à offrir aux populations autochtones ; l'impact sur le système d'éducation des nouvelles orientations gouvernementales visant à hausser le niveau d'immigration ; le manque de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs.

De plus, il faut souligner que des groupes de travail ont permis de faire avancer le débat sur certains objets. C'est le cas, par exemple, de la Table de pilotage du renouveau pédagogique, qui s'est penchée notamment sur la formation du personnel, la différenciation pédagogique et l'évaluation des compétences des élèves³. Pensons également au Conseil de la science et de la technologie qui a mandaté un comité de pilotage pour réfléchir sur les orientations à privilégier dans la recherche entourant la formation pour les prochaines années.

Un autre facteur contextuel est l'état de l'implantation du Renouveau pédagogique, qui s'inscrit dans le prolongement de la Réforme amorcée au moment où le *Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires* était lancé. L'accent est désormais mis sur les modalités de la mise en œuvre du Renouveau au primaire et au secondaire plus que sur la raison d'être des changements à la formation générale des jeunes et à l'éducation des adultes.

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

² Site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : www.mels.gouv.qc.ca, sous la rubrique «Les programmes».

³ MELS (2007) *Bilan de l'application du programme de formation de l'école québécoise – enseignement primaire*. Rapport final de la Table de pilotage du renouveau pédagogique. http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/TablePilotage_ProgFormation/Rapport_TablePilotage_ProgFormationMAJAvril2007.pdf

Les chercheurs qui sont interpellés par l'un ou l'autre de ces sujets, peuvent consulter les documents de référence⁴, rapports et avis récents en éducation qui alimentent et balisent la réflexion. Dans le cadre du présent appel de propositions, les partenaires ont actualisé certaines priorités de recherche qui avaient été retenues pour les appels de propositions précédents (2002-2003, 2003-2004, 2004-2005, 2006-2007⁵). De nouveaux besoins de recherche ont aussi été identifiés en prenant en considération le contexte actuel du milieu de l'éducation et les résultats de recherche issus des projets déjà financés dans le cadre du programme.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Favoriser le développement de connaissances permettant de soutenir adéquatement les élèves dans la poursuite de leur cheminement scolaire et faciliter ainsi leur réussite.
- Favoriser la création d'un partenariat entre le milieu de la recherche, le réseau de l'éducation, les organismes publics et les organismes communautaires.
- Faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche auprès du personnel scolaire et des autres intervenants concernés.

PRIORITÉS DE RECHERCHE POUR 2008-2009

Toutes les priorités de recherche spécifiées par les partenaires de cette Action concertée sont directement en lien avec le but ultime du programme de recherche, soit **l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires**. Les priorités pour 2008-2009 sont regroupées autour de cinq axes:

Axe 1 : l'innovation, le partenariat et le système d'éducation ;

Axe 2 : le personnel enseignant et les gestionnaires au service de l'éducation ;

Axe 3 : les pratiques enseignantes et les services éducatifs ;

Axe 4 : les cheminements de certaines clientèles et leurs besoins spécifiques.

Et un axe **exclusivement** réservé au volet Soutien aux équipes de recherche

Axe 5 : L'administration de l'éducation.

⁴ « Pour le renouvellement de la pratique enseignante », Avis du Comité-conseil sur les programmes d'études, 2007. http://www.ccpe.gouv.qc.ca/pdf/AvisPFEQ_EPEPS.pdf ; « Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation », Avis du Conseil supérieur de l'éducation, 2007 <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0453.pdf> ; « Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité », Avis du Conseil supérieur de l'éducation, 2007 <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0454.pdf> ; « Étude des pratiques de soutien et d'accompagnement des nouvelles directions d'établissement », MELS, 2006 http://www.meg.gouv.qc.ca/dftps/interieur/PDF/EtudePratiqueSoutienAccomp_int_f.pdf

⁵ « Rapport sur l'accès à l'éducation », (Rapport Gervais), 2005 http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/Acces_education/454332.pdf

Site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : www.mels.gouv.qc.ca, sous la rubrique «Les programmes».

AXE 1. L'INNOVATION, LE PARTENARIAT ET LE SYSTÈME D'ÉDUCATION

En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires...

PRIORITES	BESOINS
1.1	Quelles sont les conditions facilitantes du changement et de l'innovation pour soutenir l'appropriation des nouveaux curriculums scolaires en formation générale des jeunes ou à l'éducation des adultes, incluant les besoins d'accompagnement du personnel enseignant ?
1.2	Dans les domaines où on observe une forte demande de main-d'œuvre, le milieu de travail a tendance à recruter des jeunes avant l'obtention de leur diplôme. Comment les établissements d'enseignement et les employeurs peuvent-ils soutenir la persévérance et la réussite jusqu'à l'obtention du diplôme en formation professionnelle, en formation technique et à l'enseignement universitaire ?
1.3	Quelles sont les caractéristiques et les retombées des initiatives régionales, telles les tables de concertation ou d'autres formes de partenariat, dont le mandat est de favoriser la persévérance et la réussite scolaires ?

AXE 2 : LE PERSONNEL ENSEIGNANT ET LES GESTIONNAIRES AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires ...

PRIORITES	BESOINS
2.1	Quels sont les facteurs explicatifs des problèmes liés au renouvellement du personnel gestionnaire d'établissements scolaires à tous les ordres d'enseignement au Québec et les pistes de solutions pour y remédier ?
2.2	Qu'est-ce qui peut expliquer et comment peut-on pallier aux pénuries de personnel enseignant qualifié dans certaines secteurs disciplines ou autres, notamment en mathématiques, en sciences, en anglais langue seconde, en adaptation scolaire ainsi que dans certains secteurs comme l'éducation des adultes et la formation professionnelle ?
2.3	Quels sont les enjeux et difficultés spécifiques auxquels est confronté le nouveau personnel enseignant à tous les ordres d'enseignement ? Quel est le soutien dont il dispose ? Y a-t-il de nouvelles mesures à mettre en place pour favoriser une intégration réussie et le maintien dans la profession ?
2.4	Quelles sont les compétences requises chez le personnel enseignant pour intervenir adéquatement devant l'hétérogénéité des élèves intégrés en classe ordinaire à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire ? Quelles sont les initiatives en formation initiale, en formation continue ou en cours d'emploi les plus adéquates pour favoriser l'acquisition de ces compétences ?
2.5	Quelles sont les modalités à mettre en place, tant en formation initiale, en formation continue ou en cours d'emploi pour le personnel enseignant, en vue de l'aider à prendre en considération les besoins diversifiés de la population étudiante, tant à l'éducation des adultes qu'à l'enseignement supérieur ?
2.6	Quels sont les effets des compétences pédagogiques du personnel enseignant à l'enseignement supérieur sur la persévérance et la réussite scolaires ?

AXE 3 : LES PRATIQUES ENSEIGNANTES ET LES SERVICES ÉDUCATIFS**En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires ...**

PRIORITES	BESOINS
3.1	Quels sont les modèles d'organisation des services d'enseignement et des services complémentaires, autant au niveau de l'école que de la classe, pour favoriser la différenciation pédagogique et soutenir le développement des compétences ?
3.2	Dans le contexte pédagogique actuel, comment s'exerce le jugement éthique et professionnel de l'enseignant dans le processus d'évaluation des compétences disciplinaires et des compétences transversales ?
3.3	Comment concevoir et appliquer l'évaluation sous ses différentes formes, plus particulièrement lorsqu'il s'agit du développement de compétences en français ou en anglais (langues d'enseignement) et en mathématiques ?
3.4	Comment le personnel enseignant contribue-t-il au processus de construction des valeurs chez les élèves jeunes et adultes ? De quelle façon les prend-on en considération dans l'ensemble des interventions éducatives ?
3.5	À quels besoins, de services professionnels et d'encadrement, les services complémentaires en formation générale des adultes devraient-ils répondre dans un contexte de développement de ces services ?
3.6	Dans un contexte de mise en œuvre de différents modes de reconnaissance des acquis et des compétences, quel est leur effet sur la qualification, la mise à niveau et la poursuite des études par des adultes en formation professionnelle, en formation technique et en formation générale des adultes ?

AXE 4 : LES CHEMINEMENTS DE CERTAINES CLIENTÈLES ET LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES**En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires**

et afin de répondre de façon plus spécifique à leurs besoins ...

PRIORITES	BESOINS
4.1	Comment sont vécues les transitions des jeunes autochtones, du secondaire vers le cégep, vers la formation professionnelle, vers l'éducation des adultes ? Quels sont les facteurs qui favorisent ou freinent l'accès des jeunes autochtones à l'enseignement supérieur ? Comment peut-on soutenir la formation des maîtres autochtones ?
4.2	Quels sont les besoins particuliers des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent la formation générale des adultes après avoir fréquenté la formation générale des jeunes ?
4.3	Quels sont les besoins spécifiques de certaines clientèles à l'enseignement supérieur, notamment les étudiants présentant des troubles d'apprentissage et ceux présentant des problèmes de santé mentale ?
4.4	Quels sont les besoins particuliers des personnes immigrantes en formation générale des adultes, en formation professionnelle et en formation technique ?

AXE 5 : L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION (THÈME RÉSERVÉ AU VOLET « ÉQUIPE EN ÉMERGENCE ».)

L'administration de l'éducation fait présentement l'objet de peu de recherche. Il y a donc un besoin important de favoriser la mise en commun d'expertises et de ressources à cet égard. Compte tenu de l'ampleur des besoins et de l'importance de regrouper l'expertise dans ces domaines pour développer ce secteur stratégique de recherche, les partenaires conviennent de favoriser l'émergence d'équipes en leur offrant un financement d'infrastructure pour le soutien aux équipes adapté à leur stade de développement (émergence) sur la base des besoins de recherche suivants :

En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires ...

PRIORITES	BESOINS
<p>RAPPEL : Seuls les chercheurs proposant une demande de financement d'infrastructure sous le volet « soutien aux équipes – équipes en émergence » peuvent s'inscrire dans cette thématique.</p> <p>Les demandes proposées sous les volets projets de recherche, synthèse de connaissances, bourses doctorales et bourses postdoctorales doivent arrimer leurs propositions <u>uniquement</u> en lien avec les axes 1 à 4.</p>	
5.1	Dans une optique de reddition de compte, quels sont les meilleurs moyens d'évaluer les différents éléments suivants : la mise en œuvre et les effets de la planification stratégique, de l'approche de gestion par résultats et de l'évaluation institutionnelle, incluant les plans de réussite, les contrats de performance, les plans stratégiques des organismes, les projets éducatifs des établissements ?
5.2	En lien avec les différentes conceptions de l'éducation et de la réussite, quelle valeur la société québécoise accorde-t-elle à l'éducation ?
5.3	Quels sont les effets des pratiques basées sur la sélection des élèves dans l'organisation du système scolaire ?
5.4	Quels sont les effets de la multiplication des programmes sur l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur et son impact sur les étudiants et sur la qualité de l'enseignement ?
<p>Les équipes sont invitées à articuler leur programmation autour de plusieurs de ces besoins afin de maximiser les retombées potentielles de leurs travaux.</p>	

AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS DOIVENT :

- **indiquer** clairement la ou les **priorités** auxquelles leur proposition se rattache ;
- **démontrer** sans équivoque la **pertinence** de leur projet pour l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires ;
- **préciser** les critères de persévérance et de réussite scolaires (définitions, indicateurs et approches pour les obtenir) qu'ils comptent utiliser dans leurs travaux ;
- **privilégier** l'adoption d'une approche multidisciplinaire dans le traitement des priorités de recherche ;
- **faire la preuve** que leur proposition explore des **dimensions novatrices**, en lien avec les priorités 2008-2009 ;
- afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques et de programmes en éducation, **prendre en compte obligatoirement** les dimensions suivantes que l'on peut qualifier d'horizontales : **l'analyse différenciée selon les sexes**; les caractéristiques des **différentes régions** du Québec; l'analyse différenciée selon la **langue d'enseignement**. Si tel n'est pas le cas, les demandeurs sont invités à bien justifier leur choix de ne pas aborder ces dimensions.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DES OCTROIS

- Cette Action concertée permettra de financer des bourses de doctorat et de postdoctorat, des synthèses de connaissances et des projets de recherche. Elle permettra également de soutenir le démarrage d'équipes en émergence dont la programmation portera sur le thème de l'Administration de l'éducation (Axe 5, p.7) en lien avec la thématique de la persévérance et de la réussite scolaires.
- Le début de la période de financement est prévu pour le 15 mars 2009. Le montant maximal prévu pour chaque volet de financement est indiqué dans le tableau en page 10.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges. Elle s'adresse également aux étudiants de 3^e cycle et aux chercheurs postdoctoraux.
- **Les chercheurs de collège** inscrits dans une demande (volets projet, synthèse de connaissances ou équipe) à titre de membres réguliers peuvent demander un dégageant de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégageant de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège* http://www.fgrsc.gouv.qc.ca/programmes/subvention/degag_enseign.html. Des informations complémentaires sont inscrites sous la section *Volets offerts dans ce concours* en p. 10.

- Cette Action concertée répond aux règles générales établies par le FQRSC quant à l'admissibilité des chercheurs et des étudiants, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle⁶, aux montants alloués et aux périodes d'attribution.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement ou de bourses sont inscrites dans le document *Programme Actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante : (<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/programmes/pdf/actions-concertees.pdf>). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre des Actions concertées, les personnes qui reçoivent un financement **doivent obligatoirement participer aux activités de suivi** prévues dans le programme. Celles-ci sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution de leurs travaux et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention. Les frais de participation à ces rencontres, encourus par les boursiers de ce programme sont pris en charge par le Fonds.
- Les bénéficiaires de subventions ou de bourses dans le cadre de ce concours se doivent d'avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées. À cet effet, un gabarit de rapport final sera rendu disponible aux bénéficiaires de subventions, ultérieurement.
- Les bénéficiaires de subventions ou de bourses dans le cadre de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article et communication, que la recherche a été subventionnée dans le cadre du programme des Actions concertées, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

⁶ Voir détails sur les dépenses admissibles et le respect de la propriété intellectuelle en annexe.

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Types de financement	Volets	Particularités	Durée maximale	Montant maximum
Relève	A) Bourse doctorale	Priorités éligibles : 1.1 à 4.4	3 ans (9 sessions)	25 000\$ /an
Relève	B) Bourse postdoctorale	Priorités éligibles : 1.1 à 4.4	2 ans (4 versements) (min. 6 mois)	40 000\$ /an
Fonctionnement*	C) Projet de recherche	Priorités éligibles : 1.1 à 4.4	2 ou 3 ans	150 000\$ dégagement chercheurs de collèges possible***
Fonctionnement*	D) Synthèse des connaissances	Priorités éligibles : 1.1 à 4.4	1 an	25 000\$ dégagement chercheurs de collèges possible***
Infrastructure**	E) Soutien aux équipes de recherche en émergence (Administration de l'éducation)	Priorité éligible : 5 <u>2 types d'équipe</u> : -Universitaire -Partenariat	2 ans	<u>Montant de base :</u> 30 000\$ /an dégagement chercheurs de collèges possible*** <u>Montants optionnels :</u> Max : 25 000\$ /an + 7 000\$ / an / chercheur de collège****

* pour la réalisation de la recherche ;

** pour le financement relié au développement de la programmation de l'équipe – voir sur le site internet du FQRSC comment sont définies et réparties les modalités de financement des équipes en émergence en montant de base et montants optionnels (www.fqrsq.gouv.qc.ca, programme de subventions, soutien à l'innovation et à la structuration, programme de soutien aux équipes, sous la rubrique «dépenses admissibles»).

*** Les sommes ainsi octroyées s'ajoutent au montant maximum établi pour chacun des volets. Le dégagement peut représenter jusqu'à 50% de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège (maximum de 40,000\$ par année). Chaque dégagement devra être justifié dans l'espace prévu à cet effet dans le formulaire.

**** Cette somme est à l'usage exclusif du chercheur de collège pour défrayer les coûts de ses travaux de recherche et non pour le dégagement de sa tâche d'enseignement.

SOUTIEN À LA RELÈVE

L'objectif des volets sous cette rubrique est de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche sur la thématique de la persévérance et de la réussite scolaires et d'offrir un soutien financier aux meilleurs candidats afin de leur permettre d'entreprendre ou de poursuivre leurs travaux de recherche. La présence de questionnements toujours sans réponse ou encore peu documentés démontre qu'il y a toujours de nombreuses avenues de recherche à explorer sous cette thématique. Les étudiants sont donc invités à déposer des demandes de bourses dans le cadre du présent concours. Les chercheurs financés ou intéressés par le programme sont également invités à encourager leurs étudiants à déposer une demande de bourse dans le programme. Deux volets de financement destinés à la relève sont proposés.

VOLET A BOURSE DOCTORALE (EN RECHERCHE)

L'objectif de la bourse doctorale est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs dans les domaines de la persévérance et de la réussite scolaires. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme Actions concertées (<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/programmes/pdf/actions-concertees.pdf>). Notez que les règles de gestion des bourses du programme Actions concertées sont les mêmes que celles du programme régulier de bourse doctorale du FQRSC.

VOLET B BOURSE POSTDOCTORALE

L'objectif de la bourse postdoctorale est de contribuer à soutenir la relève intéressée à participer à l'avancement des connaissances en regard de la persévérance et de la réussite scolaires, et ce, dans divers milieux de recherche. Consultez le programme Actions concertées (<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/programmes/pdf/actions-concertees.pdf>) pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet. Notez que les règles de gestion des bourses du programme Actions concertées sont les mêmes que celles du programme régulier de bourse doctorale du FQRSC.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

VOLET C PROJET DE RECHERCHE

En lien avec les priorités pour 2008-2009, identifiées aux pages 3 à 6, seront soutenus sous ce volet les projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs, les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du renouvellement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Il peut s'agir de travaux de nature fondamentale ou appliquée et dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHC, CE. Pour connaître les conditions d'admissibilité

pour ce volet, consultez le programme Actions concertées (<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/programmes/pdf/actions-concertees.pdf>) ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

VOLET D SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

La synthèse critique de résultats de recherche vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des thèmes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme Actions concertées (<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/programmes/pdf/actions-concertees.pdf>).

SUBVENTION D'INFRASTRUCTURE

VOLET E SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE

La **programmation** des demandes déposées dans ce volet devra obligatoirement être liée à la priorité sur **L'administration de l'éducation**. Dans le cadre du présent concours, un seul stade de développement est admissible pour les équipes, soit celui d'équipe en émergence (voir description plus loin). Ce volet vise à :

- soutenir l'approfondissement de thèmes de recherche qui nécessitent un effort concerté ;
- maximiser les retombées théoriques - enseignement et recherche - et les retombées pratiques - application et innovation ;
- permettre aux chercheurs et à leurs partenaires, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée ;
- accroître la capacité de recherche en facilitant la poursuite concomitante de plusieurs projets ;
- optimiser les conditions de formation et d'encadrement des étudiants de 2^e et de 3^e cycles ;
- créer des occasions de participation et d'intégration pour des stagiaires postdoctoraux et des nouveaux chercheurs ;
- contribuer à la formation d'étudiants de 1^{er} cycle en les impliquant dans la réalisation d'activités de recherche, quand le contexte s'y prête.

La programmation de recherche réfère à un ensemble de projets, à divers stades de réalisation, construits en fonction d'un découpage thématique ou conceptuel qui permet d'explorer et d'approfondir un thème ou des questions de recherche selon diverses dimensions, divers angles d'analyse ou diverses approches méthodologiques; il est conçu de façon à pouvoir évoluer dans le temps et il se modifie d'une période de financement à l'autre par l'ajout de nouveaux projets et le retrait de projets complétés.

Définition d'une équipe

Chaque équipe doit être composée d'un minimum de 4 chercheurs réguliers (CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CE⁷) pouvant appartenir à divers établissements universitaire, collégial ou du réseau de la santé et des services sociaux et à plusieurs disciplines. À ces chercheurs, peuvent s'ajouter des collaborateurs, parmi lesquels, notamment, CHA, CHG, CHI, CHH, VIS, CHS, STP et des étudiants de 2^e et 3^e cycles. De plus, les chercheurs gouvernementaux (CHG), les praticiens-chercheurs (PC) et les chercheurs affiliés (CHA) peuvent être des chercheurs réguliers dans les équipes en partenariat. Le Fonds reconnaît, par ailleurs, qu'il existe des domaines où l'expertise est plus rare. Dans ce genre de situation, il sera possible d'admettre des équipes de deux ou trois chercheurs à condition qu'il y ait une justification appropriée, c'est-à-dire qu'ils démontrent qu'ils ont déjà du financement de projet conjoint, qu'ils ont un rayonnement important dans leur domaine dépassant largement les frontières de leur milieu de rattachement et qu'ils encadrent un nombre raisonnable d'étudiants.

Deux types d'équipes admissibles

- *Équipe universitaire.* Une équipe qui correspond à la définition de base mentionnée précédemment.
- *Équipe en partenariat.* Dans tous les projets du programme des Actions concertées, la collaboration de partenaires est encouragée, notamment pour favoriser la valorisation et l'appropriation des résultats de la recherche. Toutefois, dans une équipe qui se définit *en partenariat*, celui-ci devient plus formel et vise à favoriser la participation des partenaires des milieux et mettre également à contribution leur expertise dans la production de connaissances et dans le développement d'innovations. Cette configuration permet aux chercheurs universitaires de développer des problématiques qui recèlent à la fois des enjeux théoriques et des enjeux pratiques et leur permet de répondre aux besoins de développement des organisations externes en créant des alliances durables avec celles-ci. Une équipe peut ainsi s'adjoindre un certain nombre de partenaires : intervenants, professionnels, chercheurs ou gestionnaires appartenant à des organisations externes. Il peut s'agir d'organismes ou d'établissements du secteur public, communautaire ou privé, engagés dans divers champs d'action ou encore dans la production de biens ou services dans le domaine social, économique ou culturel. **Pour que les partenaires soient reconnus comme membres de l'équipe et qu'un financement soit accordé sur cette base, ils doivent être liés par une entente formelle (ou un projet d'entente) approuvée par les autorités de l'université et celles des organisations impliquées. Cette entente définit les obligations et les responsabilités des parties.**

Un seul stade de développement admissible dans ce concours

Équipe en émergence : **Le financement d'émergence vise les chercheurs intéressés à se concerter pour former une équipe sur le thème de l'Administration de l'éducation et pour définir et consolider une programmation de recherche autour de ce thème.** Ce financement d'élaboration de programmation de recherche donne aux chercheurs un moyen de se structurer et de se mobiliser pour leur permettre ensuite de déposer une demande dans le cadre du programme régulier de Soutien aux équipes de recherche (fonctionnement) du FQRSC.

⁷ Pour une définition des statuts, consultez l'annexe 2 du programme des Actions concertées, disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : (<http://www.fqrc.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>)

Autres conditions

Les chercheurs et leurs partenaires externes ne peuvent faire partie, à titre de responsables ou de membres réguliers, que d'une seule équipe financée par le Fonds Société et Culture. Ils peuvent toutefois être associés aux travaux d'autres équipes à titre de collaborateurs mais, dans ce cas, leur production scientifique n'est pas prise en considération lorsque les dossiers de ces équipes sont évalués. Cette mesure vise essentiellement à permettre aux équipes de recourir à toute l'expertise dont elles ont besoin et les chercheurs concernés doivent en démontrer le bien-fondé et préciser, à l'endroit approprié sur le formulaire, leur type de participation et le temps consacré à la réalisation des activités dans chacune des équipes auxquelles ils participent.

Type de financement offert

- *Le financement d'infrastructure* sert à la coordination des activités et des projets de recherche de l'équipe et **non à la réalisation de projets de recherche**. De fait, les subventions accordées aux équipes sont des subventions du type «infrastructure» destinées à couvrir les frais de fonctionnement de l'équipe, c'est-à-dire toutes les ressources humaines et matérielles et tous les services en commun, non couverts par le budget d'infrastructure du centre de recherche auquel l'équipe peut être rattachée, le cas échéant et nécessaires à la réalisation des activités de recherche.
- *Le montant de base* est attribué en fonction du programme et du budget présentés par l'équipe. À ce montant, s'ajoute un **financement optionnel** pour l'équipement, les activités partenariales, les activités de transfert et de valorisation. Ces sommes sont allouées sur la base de la description et de la justification présentées par l'équipe. Un montant peut également être obtenu pour la collaboration entre les chercheurs d'une équipe interrégionale. Ce dernier supplément sert à défrayer les coûts liés à la distance (déplacements, visioconférences, etc.) entre les membres réguliers de l'équipe. Une majoration pourra également être accordée aux équipes pour chaque chercheur de collègue qui serait membre régulier d'une équipe financée. Ce supplément est destiné aux chercheurs de collègue dans le but de défrayer en partie les coûts de leurs travaux de recherche. Il est versé à l'équipe à la condition que le chercheur, qu'il obtienne ou non un déchargement de sa tâche d'enseignement, participe activement aux travaux de recherche de l'équipe.
- Les informations concernant les modalités de financement offertes aux équipes en émergence, sont présentées à l'adresse suivante : <http://www.fqrs.c.gouv.qc.ca/> sous « programme de subvention », « soutien à l'innovation et à la structuration ».

LETTRE D'INTENTION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DE PERTINENCE

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre des opportunités de financement offertes dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : www.fqrs.c.gouv.qc.ca. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal (volets bourse postdoctorale, projets de recherche, synthèse de connaissance et soutien aux équipes de recherche) est exigé.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du programme Actions concertées (<http://www.fqrs.c.gouv.qc.ca/programmes/pdf/actions-concertees.pdf>). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Bourses doctorales et postdoctorales en recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins identifiés dans le présent appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de ce concours ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. 	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature et portée des retombées anticipées du projet	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert, notamment auprès des partenaires du programme 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Qualité des liens avec les partenaires du milieu. 	5 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Projets de recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	5 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Synthèse critique des résultats de recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans le présent appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. 	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances 	25 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'action concertée. 	15 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Subventions aux équipes de recherche (subvention d'infrastructure)		
Adéquation de la programmation de l'équipe au présent appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence de la programmation par rapport à la thématique du présent appel de propositions ; Pertinence de la programmation par rapport avec les objectifs et besoins identifiés dans le présent appel de propositions. 	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Impact potentiel des retombées de la programmation pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats des projets en lien avec la programmation de recherche 	5 points
Diffusion et transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances 	5 points

DEMANDE DE FINANCEMENT ET CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

Les chercheurs et étudiants invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique *Demande d'aide financière au programme des Actions concertées*, dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : (www.fgrsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Bourses doctorales en recherche (relève)		
Excellence du dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> La moyenne cumulative obtenue (10 pts) La progression et la durée dans les études (15 pts) Les bourses et les distinctions reçues (5 pts) 	30 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<ul style="list-style-type: none"> La justification de la demande et la présentation générale du dossier (5 pts) L'expérience et les réalisations du candidat en lien avec la proposition (10 pts) Les aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations (5 pts) 	20 points
Qualité et intérêt scientifique du projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'originalité du projet (6 pts) La clarté de la problématique et des objectifs (6 pts) La pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis (8 pts) La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (5 pts) 	25 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre le projet et les besoins identifiés dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) L'importance des retombées potentielles pour la société (10 pts) 	15 points

Qualité du milieu d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence et la qualité du milieu de recherche (5 pts) La qualité de l'encadrement fourni (5 pts) 	10 points
---------------------------------	--	-----------

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Bourses postdoctorales en recherche (relève)		
Qualité scientifique du projet et du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> La clarté et la précision de l'approche théorique et des objectifs, la pertinence de la méthodologie (30 pts) L'originalité du projet et sa contribution à l'avancement des connaissances (10 pts) 	40 points Ce critère assorti d'un seuil de passage de 70%
Qualité du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> La qualité et la pertinence du milieu de recherche et l'apport du candidat au milieu (5 pts) La valeur ajoutée du milieu de recherche en lien avec la formation doctorale (5 pts) 	10 points
Qualité scientifique du candidat	<ul style="list-style-type: none"> La compétence par rapport au projet proposé (15 pts) Les expériences pertinentes au projet proposé (10 pts) L'importance des réalisations scientifiques (15 pts) 	40 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre le projet et les besoins identifiés dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) L'importance des retombées potentielles pour la société (5 pts) 	10 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Projets de recherche (subvention de fonctionnement)		
Qualité scientifique du devis proposé	<ul style="list-style-type: none"> La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) La pertinence et l'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie (15 pts) La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) La pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> La démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts) La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> L'importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche 	10 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Synthèse des connaissances (subvention de fonctionnement)		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire (15 pts) La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 pts) La contribution de cette synthèse à l'avancement des connaissances (15 pts) 	45 points Critère assorti d'un seuil de passage de 70%
Qualité de l'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'aptitude du ou des chercheurs à réaliser le projet (15 pts) La qualité de la production scientifique du ou des chercheurs (10 pts) 	25 points
Stratégie de diffusion et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> La qualité et le caractère novateur du plan de diffusion et de transfert (7 pts) La prise en considération des partenaires de l'Action concertée et des partenaires du milieu dans le plan de diffusion et de transfert (7 pts) Les retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques (6 pts) 	20 points
Pertinence du projet en lien avec les besoins de l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre le projet et les besoins identifiés dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 pts) 	10 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Équipe universitaire en émergence (subvention d'infrastructure)		
Effet structurant de la subvention de programmation	<ul style="list-style-type: none"> La démonstration des avantages de la mise en commun des expertises des chercheurs pour le développement d'une programmation liée aux besoins de l'appel de propositions (10 pts) La démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs pour construire une programmation (10 pts) 	20 points
Qualité scientifique de la programmation à développer	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances dans le domaine (15 pts) La cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème (15 pts) 	30 points Critère assorti d'un seuil de passage de 70%
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> La capacité du responsable scientifique de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues (7 pts) La complémentarité des expertises des chercheurs et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe (7 pts) La compétence scientifique des chercheurs qui formeront l'équipe (6 pts) 	20 points
Retombées du programme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts potentiels du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour les partenaires de l'Action concertée et son réseau. (10 pts) L'adéquation entre la programmation présentée et les objectifs et les priorités définies dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 pts) 	20 points Critère assorti d'un seuil de passage de 70%

Formation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation) (10 pts) 	10 points
--------------------------	---	-----------

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Équipe en partenariat en émergence (subvention d'infrastructure)		
Effet structurant de la subvention de programmation	<ul style="list-style-type: none"> La démonstration des avantages de la mise en commun des expertises des chercheurs et des partenaires pour le développement d'une programmation (10 pts) La démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs et leurs partenaires pour construire une programmation (10 pts) 	20 points
Qualité scientifique de la programmation à développer	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances et pour le développement d'applications pratiques en lien avec les besoins identifiés dans l'appel de propositions (7 pts) La cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème (8 pts) 	15 points <i>Critère assorti d'un seuil de passage de 70%</i>
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> La capacité du responsable scientifique et du coresponsable partenaire de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues (7 pts) La complémentarité des expertises des chercheurs et des partenaires et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe (8 pts) 	15 points
Retombées du programme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts potentiels du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel de propositions (10 pts) L'adéquation entre la programmation présentée et les objectifs et les priorités définies dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 pts) 	20 points <i>Critère assorti d'un seuil de passage de 70%</i>
Qualité du partenariat	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation du programme de recherche aux besoins et aux objectifs des partenaires (10 pts) Les bénéfices mutuels attendus de la recherche en partenariat, par les chercheurs et les partenaires, sur les plans scientifique et pratique (10 pts) 	20 points
Formation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation) (10 pts) 	10 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse⁸ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qui sont du Québec, du Canada ou de l'étranger sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires de l'Action concertée assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DE CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE FINANCEMENT

La date limite pour le dépôt de la lettre d'intention est le **MERCREDI 28 MAI 2008 à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. La réponse officielle aux lettres d'intention est prévue dans **la semaine du 15 septembre 2008**.

La date limite pour le dépôt de la demande complète est le **MERCREDI 12 NOVEMBRE 2008 à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats des concours est prévue dans la **semaine du 9 mars 2009**.

La date de début de la période de subvention ou de bourse est établie au **15 mars 2009**.

⁸ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/comm_publ/pdf/compendium.pdf.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme Actions concertées

PRS 2008-2009

140, Grande Allée Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Nathalie Roy
Chargée du programme Actions concertées
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138
Courriel : nathalie.roy@fgrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou
1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)
Courriel : centre.assistance@fgrsc.gouv.qc.ca

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

ANNEXE 1

Dépenses admissibles volet projet de recherche, synthèse des connaissances (dégagement de chercheurs de collèges autorisé).

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1 ^{re} année		2e année		3e année		4e année	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Honoraires professionnels								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipements								
Frais de location de locaux et d'équipements								
Frais de télécommunication								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipement								
TOTAL : DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT								

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel d'offres.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel d'offres.

Dépenses admissibles volet soutien d'infrastructure d'équipe (dégagement de chercheurs de collèges autorisé)

Voir sur le site internet du FQRSC comment sont définies et réparties les modalités de financement des équipes en émergence en montant de base et montants optionnels (www.fqpsc.gouv.qc.ca, programme de subventions, soutien à l'innovation et à la structuration, programme de soutien aux équipes, sous la rubrique «dépenses admissibles»).

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	Montant de base	Financement optionnel						Année \$
		Équipement	Partenariat ⁽¹⁾	Transfert	Valorisation	Chercheurs de collège	Équipe inter-régionale	
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable de l'équipe)								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheurs de collège) ⁽²⁾								
- Dégagement de la tâche pour les partenaires								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Complément de bourses aux:								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
Honoraires professionnels :								
- Chercheurs invités								
- Conférenciers invités								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipement								
Frais de location de locaux et d'équipement								
Frais de télécommunications								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipements								
TOTAL: DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT								

Dépenses non admissibles

(1) : Pour les équipes en partenariat seulement

(2) : Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions

ANNEXE 2

Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au *Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche* et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, les parties reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de cette action concertée.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Les parties peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, elles peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Les parties peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, elles peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet).

Citations appropriées

Les parties s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.